TITRE Mémorandum d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie

migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (Rapaces)

TYPE Article IV (4)

ÉTAT LÉGAL Mémorandum d'Entente environnemental multilatéral

LANGUE Anglais et français (langues de travail)

Traductions non officielles disponibles en arabe et russe

DÉPOSITAIRE Secrétariat de la CMS

COUVERTURE Populations d'espèces migratrices de Falconiformes et Strigiformes présentes en

Afrique et en Eurasie

ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION

/OIER**

132: Afghanistan; AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, Andorre, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARMÉNIE, AUTRICHE, Azerbaïdjan, Bahreïn, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIUM, BÉNIN, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CAP-VERT, Chine, Cité du Vatican, UNION EUROPÉENNE, Comores, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CHYPRE, CROATIE, DANEMARK (y compris les lles Féroé et Groenland), DJIBOUTI, ÉGYPTE, Émirats arabes unis, ÉRYTHRÉE, ESPAGNE (y compris les îles Canaries), ESTONIE, ÉTHIOPIE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FINLANDE (y compris les lles Åland), FRANCE (y compris Réunion et Mayotte), GABON, GAMBIE, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUINÉE ÉQUATORIALE, HONGRIE, INDE, IRAN, Iraq, IRLANDE, Islande, ISRAËL, ITALIE, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, LETTONIE, Liban, LIBERIA, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, Malawi, MALI, MALTE, MAURITANIE, MAURICE, MOLDOVA, MONACO, MONGOLIE, MONTENEGRO, MAROC, MOZAMBIQUE, Namibie, Népal, PAYS-BAS, NIGER, NIGERIA, NORVÈGE (y compris Svalbard et Jan Mayen îles), Oman, OUGANDA, OUZBEKISTAN, PAKISTAN, Palestine, POLOGNE, PORTUGAL, Qatar, République centrafricaine, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME UNI (y compris Jersey, Guernesey, Ile de Man, Gibraltar et les Bases Souveraines de Chypre), Fédération de Russie, RWANDA, Saint-Marin, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, SÉNÉGAL, SERBIE, SEYCHELLES, Sierra Leone, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOMALIE, SRI LANKA, Soudan, Soudan du Sud, SUÈDE, SUISSE, REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TUNISIE, Turkménistan, Turquie, UKRAINE, UNION EUROPÉENNE, YÉMEN, Zambie et ZIMBABWE.

ACTE FINAL Non applicable

SIGNATURE 52: Signé par 28 États le 22.10.2008: ANGOLA; ARMÉNIE; BURUNDI; CONGO; DJIBOUTI,

Émirats arabes unis; FINLANDE; GAMBIE; GUINÉE; GUINÉE EQUATORIALE; HONGRIE; KENYA; MADAGASCAR; MALI; MAROC; MONGOLIE; Népal; NORVEGE; PAKISTAN; PAYS-BAS; PORTUGAL; RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO; ROYAUME-UNI; SÉNÉGAL; Soudan; TCHAD; TOGO; YÉMEN; 04.12.2008: AFRIQUE DU SUD; 19.07.2010: LUXEMBOURG; 22.11.2011: ALLEMAGNE; BELGIQUE; DANEMARK; GHANA; ITALIE; ROUMANIE; UNION EUROPÉENNE; 25.11.2011: MONACO; 14.5.2012: FRANCE; 15.5.2012: SLOVAQUIE; 09.12.2012: SOMALIE; 10.12.2012: NIGER; 27.5.2013: TUNISIE; 04.7.2013: SUEDE; 09.9.2013: ÉGYPTE; 29.11.2013: LIBYE; 05.11.2014: RÉPUBLIQUE TCHÉQUE; SUISSE; 22.12.2014: RÉPUBLIQUE ARABE

SYRIENNE; 28.12.2014: Liban; 10.03.2015: IRAN; 04.05.2015: ESPAGNE.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le premier jour du premier mois après que 8 États de l'aire de répartition aient signé, dont au moins deux d'Europe, deux d'Asie et deux d'Afrique; ouvert à la signature indéfiniment et entrée en vigueur pour tous les

autres Etats signataires le premier jour du premier mois suivant la date de signature par ce signataire.

EFFECTIVEMENT EN

VIGUEUR

1^{er} novembre 2008

RAT/ACP/APP/ACC Non applicable

RÉUNION DES Première réunion des signataires (MoS1) à Abou Dhabi, EAU, 9-11 décembre 2012.

SIGNATAIRES Deuxième réunion des signataires (MoS2) prévu à Trondheim, Norvège, 5-8 octobre 2015. Futures

réunions tenues tous les trois ans.

SECRÉTARIAT Unité de coordination au bureau du PNUE/CMS - Abou Dhabi

Tel: +971 2 6934 437 Courriel: cmsoffice.ae@cms.int Site Web: www.cms.int/raptors

FINANCEMENT

Aucun spécifié dans le Mémorandum d'Entente (exception faite du financement par les pays et de la demande de fonds auprès d'autres sources - Art 20). Depuis 2009, l'unité de coordination est financée

par l'Environment Agency - Abu Dhabi, au nom du gouvernement des Émirats arabes unis.

RÉSERVES Non applicable

DIVERS Trois partenaires coopérants: signé le 22.10.2008 par le Secrétariat de la CMS; le 04.12.2008 par

BirdLife International; le 16.12.2011 par l'Association internationale de la fauconnerie et de la

conservation des oiseaux de proie.

^{*} Soudan du Sud n'est actuellement pas listé comme État de l'aire de répartition à l'annexe 2 du MdE.

^{**} En lettres capitales les Parties du CMS.